

Cette communication a été publiée dans  
*Les réfugiés en France et en Europe : quarante ans d'application de la Convention de Genève 1952-1992*  
11-13 juin 1992. Actes du colloque. – Paris : OFPRA, 1992. – pp.389-405.

---

## Statistiques des flux de réfugiés depuis la création de l'OFPPRA

Luc LEGOUX<sup>1</sup>

### **Quelle est la place des statistiques dans la réflexion sur l'asile?**

Idéalement, dans la stricte problématique des droits de l'homme, le nombre des réfugiés ne doit pas conditionner la délivrance du statut de réfugié.

Concrètement, et la politique des quotas pour les réfugiés du Sud-Est Asiatique est là pour nous le rappeler, l'interaction entre la politique d'asile et la politique migratoire est bien réelle dès que le nombre de réfugiés potentiels est important.

Dans cette perspective, la connaissance quantitative de l'asile est une absolue nécessité.

Cependant, en tant que production humaine, les statistiques vivent et ont une histoire, avec des imprécisions, des zones d'ombre et des certitudes.

Pour décrire cette petite histoire quantitative des réfugiés en France depuis la Convention de Genève, j'ai utilisé deux sources: les rapports d'activité de l'OFPPRA depuis sa création, et les fichiers informatiques de l'OFPPRA.

### **Le nombre de réfugiés à la création de l'OFPPRA**

L'OFPPRA a été créé le 25 juillet 1952 et a commencé à fonctionner le 22 septembre 1952.

Le premier rapport d'activité qui fait état de statistiques démographiques est celui de 1955.

Le nombre des réfugiés est impressionnant : 383 787 réfugiés enregistrés par l'OFPPRA, le nombre total de réfugiés établis en France étant estimé à 578 600.

Cependant, le chiffre de 383 787 n'est pas l'effectif des réfugiés auxquels l'OFPPRA a délivré un certificat, mais la somme des inscrits à l'ex O.I.R. et des inscrits à l'Office.

---

<sup>1</sup> MIGRINTER

La marge d'incertitude est donc très réelle, d'autant plus que les statistiques de l'OIR seront qualifiées plus tard de "fantaisistes" .

De plus, dès cette époque, la connaissance des sorties de l'état de réfugié pose problème et il est précisé qu'il faut réduire de 10 à 12% les effectifs publiés pour tenir compte de l'émigration, des naturalisations et des décès.

Le chiffre de 578 600 est une estimation du nombre total de réfugiés en France, y compris des personnes n'ayant jamais demandées le statut.

### Les réfugiés au premier janvier 1956

DIVERS	2268
APATRIDES	9170
ALLEMAGNE AUTRICHE	9267
ARMENIENS	40620
PAYS DE L'EX URSS	73578
ESPAGNE	123684
AUTRES PAYS DE L'EST	125200

La France ayant adhéré à la Convention de Genève avec des réserves de temps et d'espace (réfugiés européens pour des événements antérieurs à 1951) les réfugiés sont évidemment tous Européens. Les quelques réfugiés non-européens de l'époque sont dits "sous mandat du Haut Commissaire des Nations Unies" ils sont 249 au 1er janvier 1956.

L'origine principale des réfugiés est évidemment l'ensemble des pays de l'Est (52% de l'ensemble des réfugiés) et l'Espagne (32% de l'ensemble).

### Evolution du nombre des réfugiés.

Sur le graphique ci-dessous représentant l'évolution des effectifs depuis 1956, l'effectif au 1er janvier 1956 ne correspond pas aux 383787 réfugiés du tableau précédent car il a été diminué de 10% dans le rapport d'activité de 1956 pour tenir compte des naturalisations, émigrations et décès.

En 1958, l'Office, constatant que le nombre des Russes et des Arméniens était surestimé, a réduit leur nombre de 18000 (première révision partielle).

Le rapport d'activité de l'année 1961 fait état d'une "étude approfondie" qui a permis d'établir le "nombre de réfugiés réellement inscrits sur ses contrôles ayant obtenu une carte de réfugié". Le nombre de réfugiés est ainsi réduit de 142000: 387000 au 1er janvier 1960, 245 000 l'année d'après.

A cette époque, au début des années 60, l'Office constitue un fichier mécanographique dont les premiers résultats aboutissent à une nouvelle baisse de 79 000, le nombre de réfugiés

passant de 253 000 en 1962 à 174 000 en 1964. (Il n'y a pas de chiffre pour le premier janvier 1963).

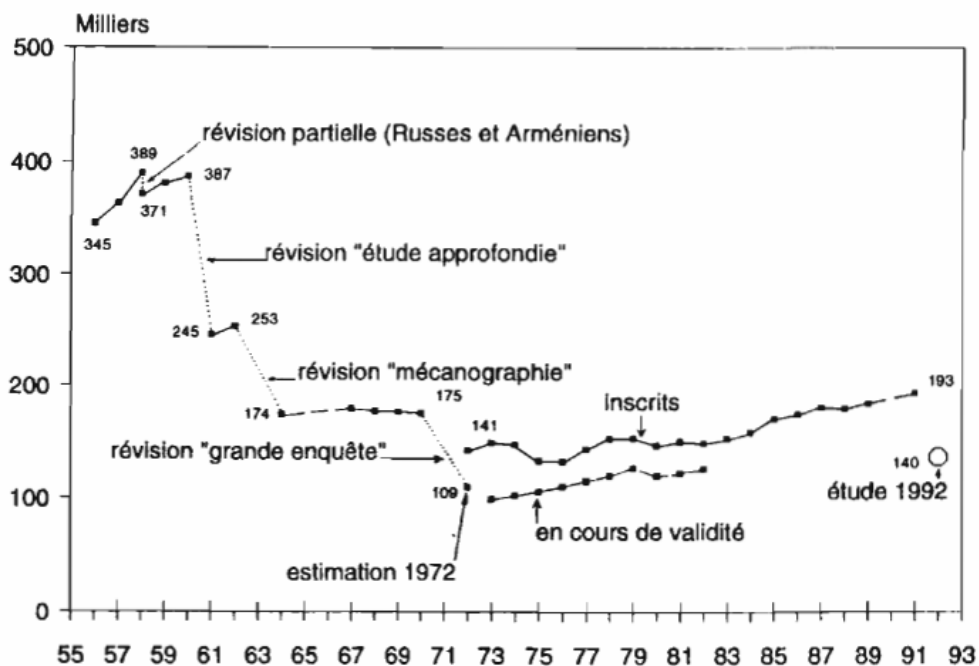
En 1970, constatant une forte divergence avec les statistiques du ministère de l'intérieur, l'Office entreprend une grande enquête pour connaître le devenir de tous les réfugiés inscrits dans le fichier et n'ayant pas renouvelé leur certificat.

Le résultat aboutit à une nouvelle baisse de 66 000, le nombre de réfugiés passant de 175 000 au 1er janvier 1970 à 109 000 en 1972. Cet effectif de 109 000 est celui jugé le plus proche de la réalité mais l'Office indique également le nombre d'inscrits incluant les réfugiés n'ayant pas fait renouveler leur certificat depuis très longtemps soit 141 000.

De 1973 à 1982, l'Office publie à la fois le nombre de certificats en cours de validité et le nombre total d'inscrits à l'exclusion de ceux sans contact avec l'Office depuis plus de 5 ans jusqu'en 1979, puis sans contact depuis plus de 10 ans.

A partir de 1983, seul le nombre total est publié sans préciser quels sont les réfugiés pris en compte, sauf depuis 1988 où il est signalé que le nombre total n'exclut que les réfugiés sans contact depuis plus de 15 ans.

## EFFECTIFS DES REFUGIES



A la vue de cette série une première conclusion s'impose : les sorties de la population sont si mal connues que seules des révisions ponctuelles ont permis de les prendre en compte.

En effet, sauf peut-être les premières années, il y a tout lieu de penser qu'à chaque révision, les estimations sont bonnes, mais que la mauvaise connaissance des sorties conduit systématiquement à progressivement surestimer le nombre de réfugiés présents.

L'évolution réelle du nombre de réfugiés présents suit probablement la forme de la courbe présentée, mais avec une diminution plus régulière jusqu'en 1970 et une remontée plus faible depuis.

## **Le nombre de réfugiés en 1992**

Au 1er janvier 1991, le nombre total d'inscrits dans les fichiers à la seule exclusion des réfugiés sans contact avec l'Office depuis plus de 15 ans est de 193000. Ce chiffre ne correspond évidemment pas au nombre de réfugiés réellement présents et pour connaître ce nombre j'ai réalisé récemment pour l'OFPRA une étude dont le résultat, arrondi pour ne pas donner une illusion de précision, est de 140000.

L'estimation des effectifs de réfugiés présents nécessitant de nombreuses hypothèses, je l'ai réalisée selon deux méthodes différentes basées sur des sources différentes.

### **- Première méthode**

La première méthode, très classique, est basée sur l'utilisation des fichiers informatiques :

Le nombre des réfugiés présents est constitué de tous les réfugiés possédant un certificat en cours de validité, bien sur,

- moins tous les réfugiés naturalisés, émigrés ou décédés pendant la période de validité des certificats,

- plus tous les réfugiés en retard dans le renouvellement de leur certificat mais tout de même toujours réfugiés.

Les sorties ont été estimées en comparant les nombres de décès transmis à l'Office au nombre théorique résultant de calculs démographiques, il apparaît que seulement 15% des décès sont enregistrés à l'OFPRA.

Le fichier informatique ne comporte pas d'historique complet des renouvellements mais permet tout de même de calculer la durée moyenne de retard au renouvellement qui est légèrement inférieure à 4 mois. '

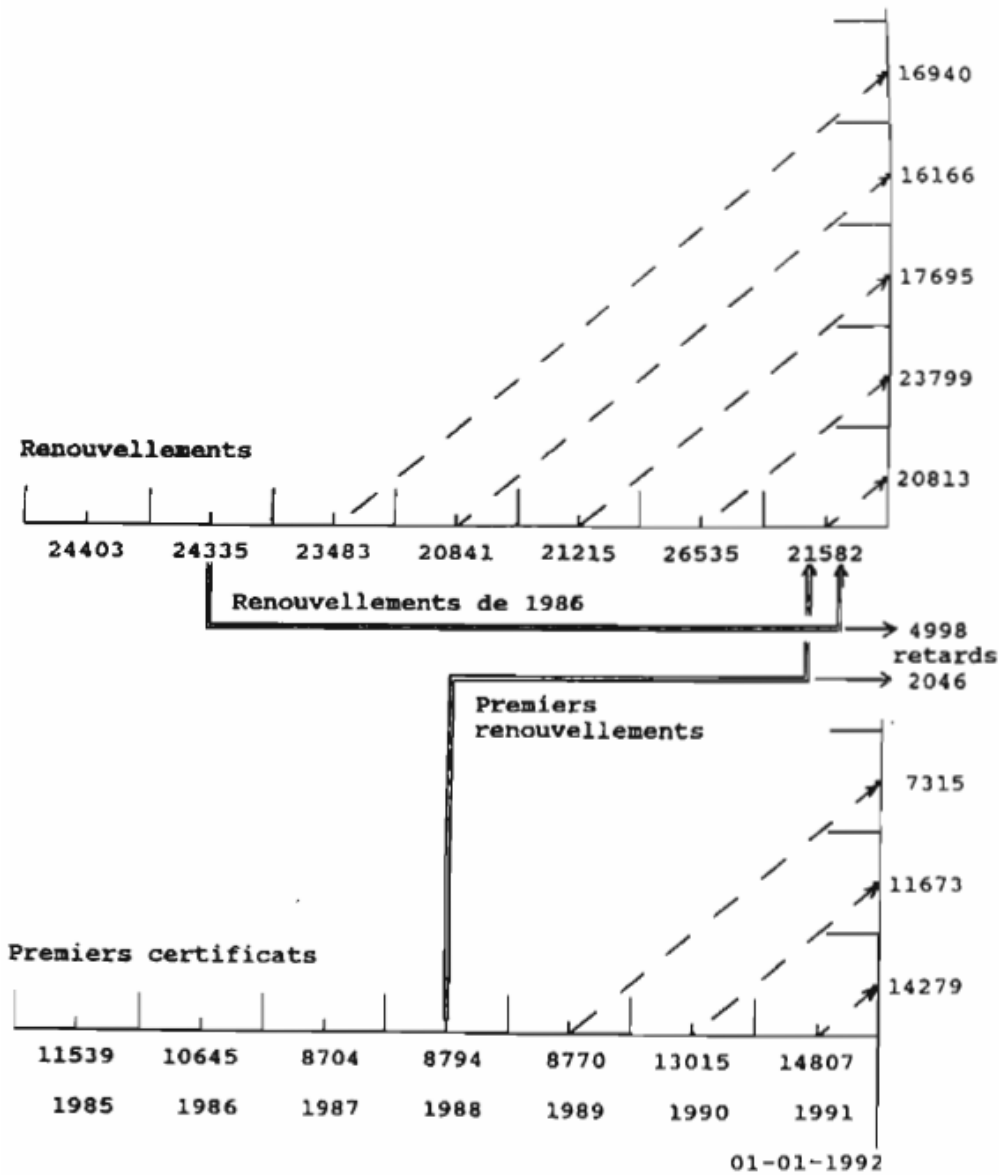
En sommant les sorties et retards théoriques aux certificats en cours de validité on obtient un nombre de réfugiés présent de 136 000.

### **- Deuxième méthode**

La deuxième méthode est basée sur les statistiques en partie manuelles, des renouvellements et délivrances de certificats.

Les premiers certificats étant valides 3 ans et les renouvellements 5 ans, le nombre des réfugiés présents est constitué,

### REPRESENTATION GRAPHIQUE DES RENOUELEMENTS



- de tous les réfugiés ayant obtenu un premier certificat entre 1989 et 1991 et ayant conservé ce statut,
- de tous les réfugiés ayant fait renouveler leur certificat entre 1987 et 1991 et qui ne sont pas sortis depuis,
- et de tous les réfugiés en retard de renouvellement.

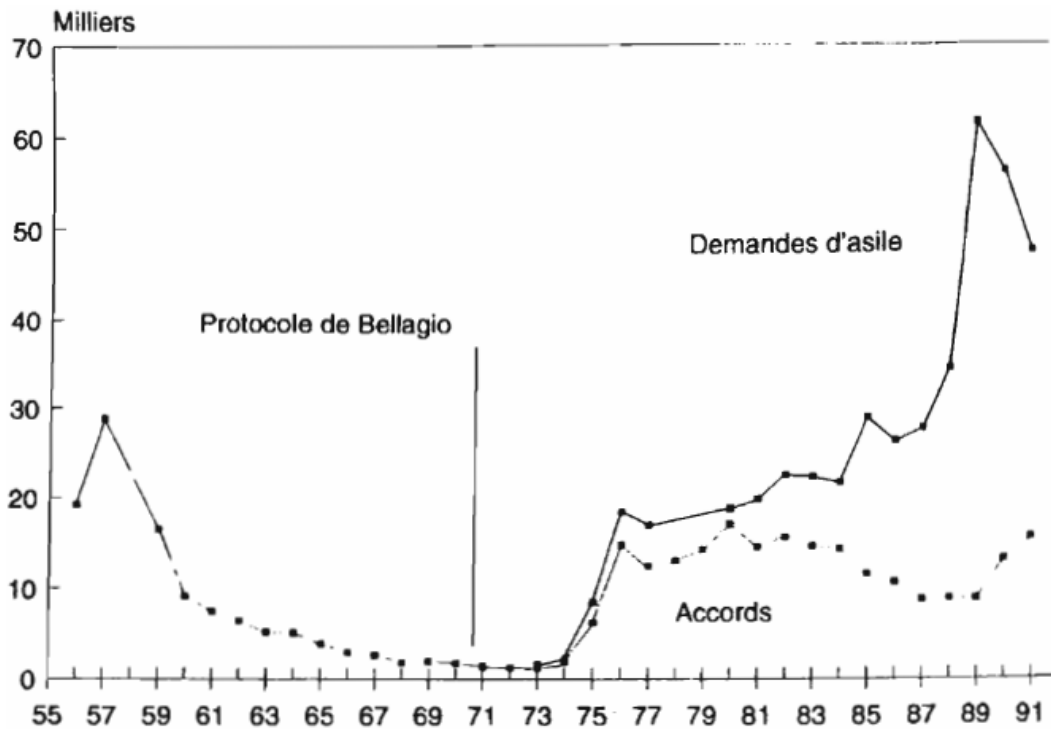
Connaissant les renouvellements réellement observés et les renouvellements théoriques s'il n'y avait pas eu de sortie, on peut calculer des taux annuels de sortie. En moyenne ce taux est de 7%.

En ajoutant les renouvellements tardifs, on obtient un total de 135 600.

Les deux résultats concordent parfaitement et on peut affirmer que le nombre de réfugiés statutaires est actuellement légèrement inférieur à 140 000.

Il faut cependant bien garder à l'esprit que cette évaluation ne concerne que les réfugiés statutaires, à l'exclusion de leurs enfants, bien que ceux-ci soient également gérés par l'Office, et à l'exclusion des personnes admises au séjour à titre humanitaire sans être reconnues réfugiés.

### Les demandes d'asile, les accords, les rejets et les recours.



Jusqu'en 1972, les nombres de demandes d'asile et d'accords sont très proches, les rejets ne font même pas l'objet d'une statistique séparée et les rapports d'activité ne font état que des recours devant la CRR sans distinction entre recours suite à des rejets ou suite à des retraits du statut. Le nombre total de recours est toujours compris entre 1 % et 10% des accords.

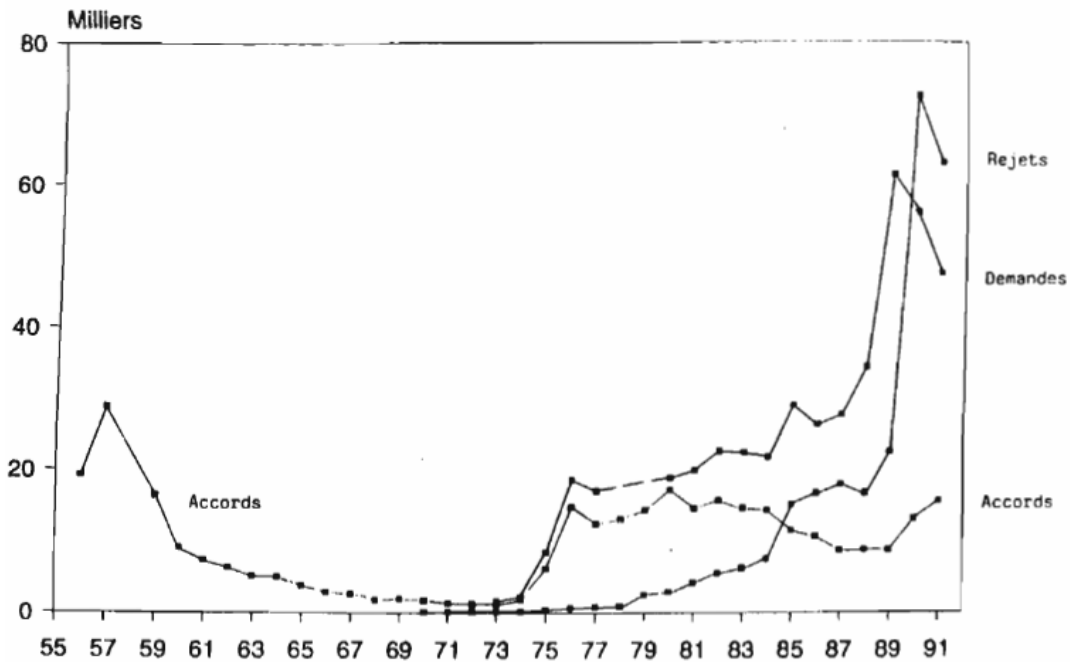
En 1971, année de la ratification du protocole de Bellagio levant les réserves de temps et d'espace du protocole de Genève, le nombre de nouveaux réfugiés est très faible : sur les 1758 accords de 1970, seulement 903 concernent des réfugiés arrivés en France depuis moins d'un an.

A cette époque le monde est calme et la signature du protocole de Bellagio ne semble pas devoir accroître les flux de réfugiés, la seule crainte exprimée est de voir arriver plus de réfugiés africains en provenance de nos anciennes colonies.

Il faut rappeler également qu'à cette époque la France recrute de nombreux immigrants et le rédacteur du rapport d'activité de 1970 constate en le regrettant que de nombreux réfugiés polonais, tchèques et hongrois dont la compétence professionnelle est élevée ne restent pas en France mais vont s'établir aux USA.

Après cette période calme, l'accroissement des demandes débute en 1973 pour prendre toute son ampleur en 1976 avec un nouveau saut quantitatif en 1987-1988.

A partir de 1973, les courbes de demandes et d'accords se séparent très nettement. A partir de 1984, on constate même une opposition entre l'évolution du volume des demandes et du volume des accords.



Lorsqu'on juxtapose les rejets sur la courbe des demandes et des accords, on visualise parfaitement leur développement important à partir de 1979 avec des sauts quantitatifs en 1984 et 1989. Le maximum est atteint en 1990 avec un an de décalage par rapport aux demandes à cause des délais de traitement importants jusqu'en 1991, le retard étant maintenant entièrement résorbé.

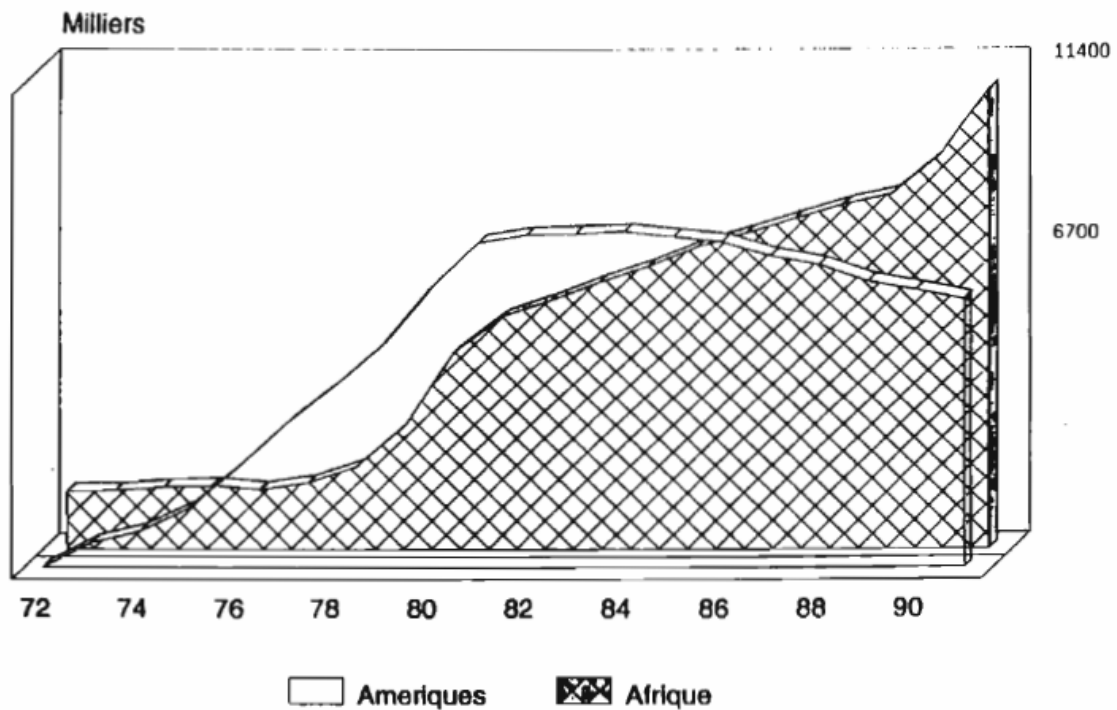
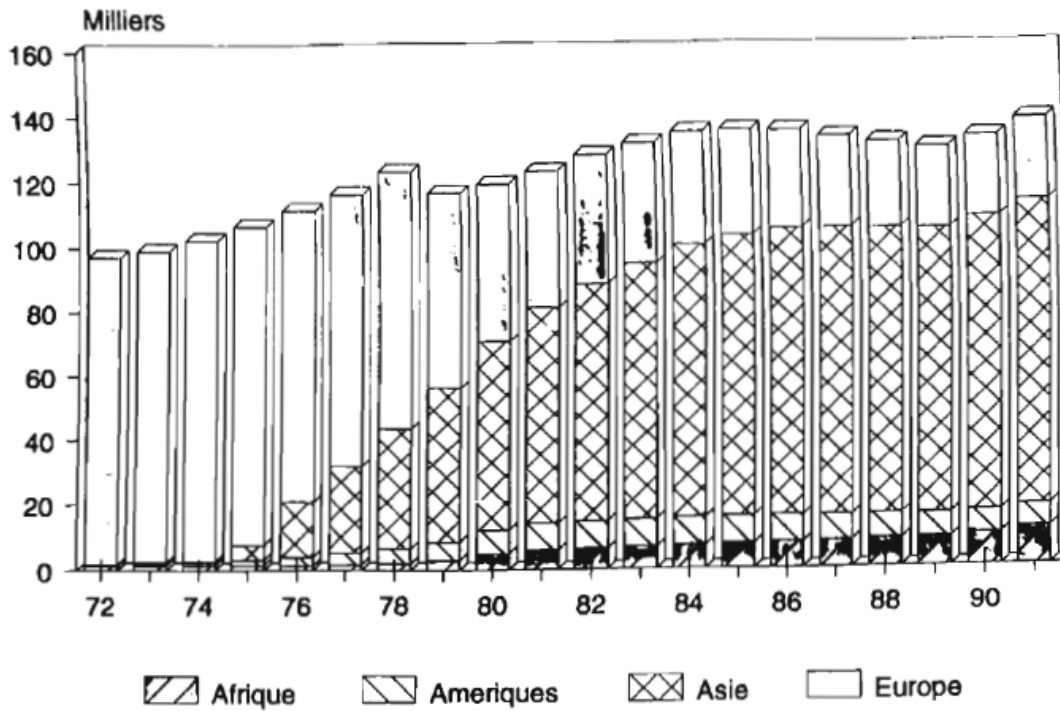
### Les effectifs par continent

Depuis le début des années 70, l'origine géographique des réfugiés a beaucoup évolué. Pour reconstituer des séries cohérentes sur la période, les effectifs utilisés sont, jusqu'en 1982, les certificats en cours de validité, puis, entre 1983 et 1991, ce sont des effectifs ajustés en fonction des taux de sortie et des nombres de nouveaux certificats.

Le fait marquant est la forte diminution du poids des nationalités européennes au profit des nationalités asiatiques. Il faut de plus remarquer que les Turcs sont maintenant répertoriés avec les Européens et qu'ils en représentent près de la moitié.

L'Afrique et les Amériques ne représentent qu'une faible part de l'ensemble mais leur évolution est très différente.

## EFFECTIFS PAR CONTINENT

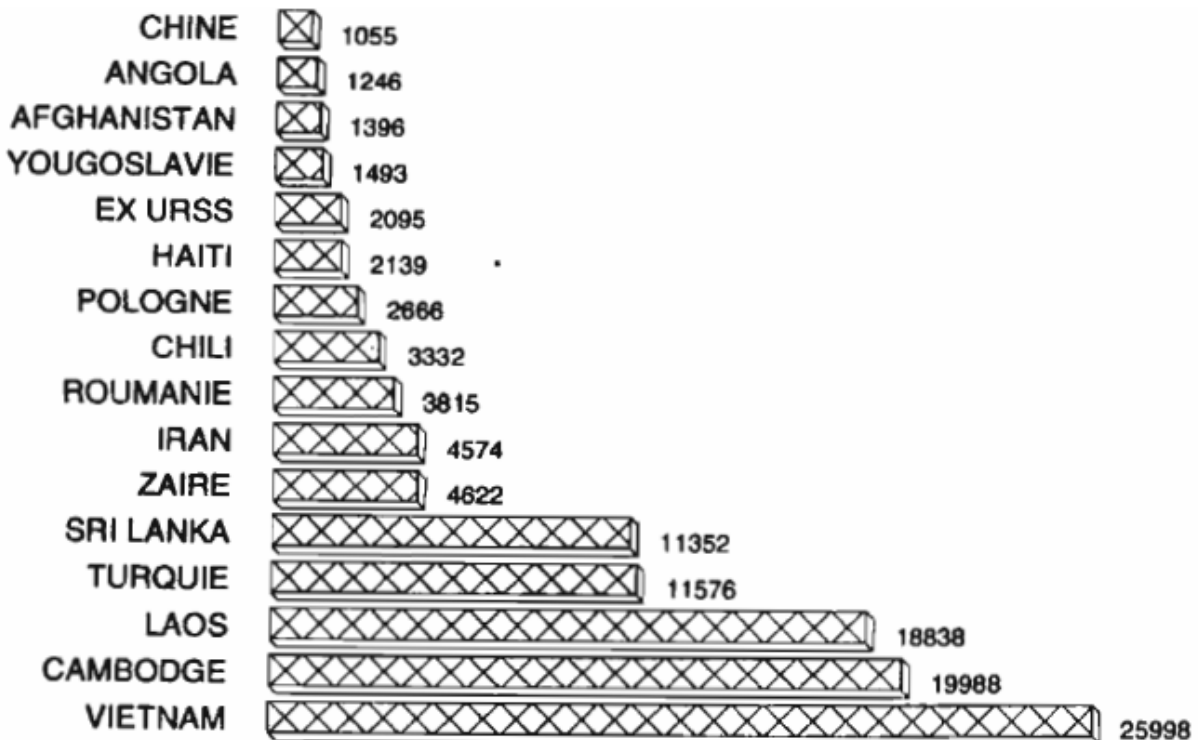


Après l'arrivée de réfugiés d'Amérique du Sud dans les années 70, le nombre d'Américains décroît bien que depuis 1980 le nombre de nouveaux réfugiés haïtiens soit important (égal ou supérieur au nombre de chiliens).

A l'inverse le nombre d'Africains est en pleine croissance surtout depuis les années 80.

Leur nombre déjà relativement important avant la ratification du protocole de Bellagio est dû à la présence de réfugiés égyptiens venus à la fin des années 50 et dits "relevant du mandat du Haut Commissaire"

### Origines géographiques actuelles



Les origines géographiques actuelles sont très diverses, plus de 300 codes différents dans le fichier informatique, mais seulement 16 nationalités représentées par plus de 1000 personnes.

L'Asie est représentée par les trois pays du Sud-Est : Vietnam, Cambodge et Laos, par le Sri Lanka, et dans une moindre mesure par l'Iran, l'Afghanistan et la Chine.

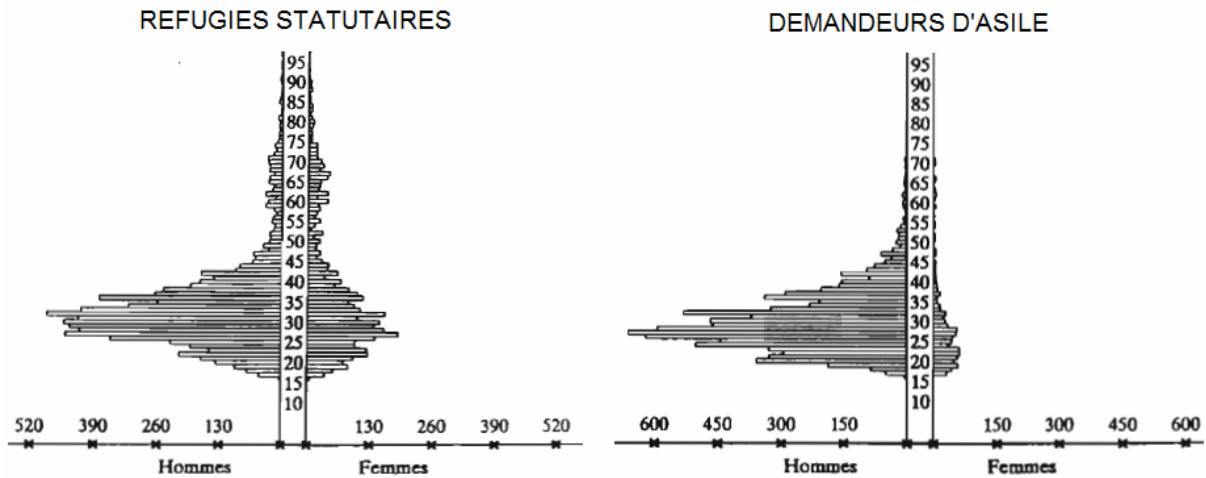
Pour l'Europe, on trouve la Turquie, puis les pays de l'Est.

Le Zaïre est le pays africain le plus représenté suivi de loin par l'Angola

Pour l'Amérique, on trouve dans l'ordre le Chili et Haïti.

A l'inverse de l'Europe de l'Est, la migration de réfugiés turcs est très récente, la population est en majorité jeune avec une forte surreprésentation masculine, mais un certain nombre de réfugiés turcs arrivent déjà âgés.

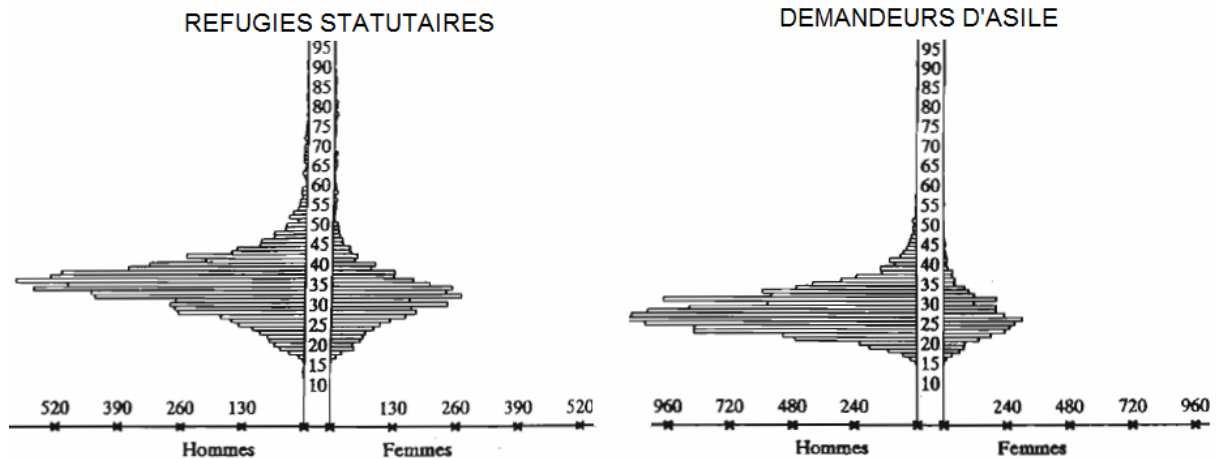
## TURQUIE



La surreprésentation masculine est encore bien plus marquée chez les demandeurs d'asile, moins de 10% de femmes.

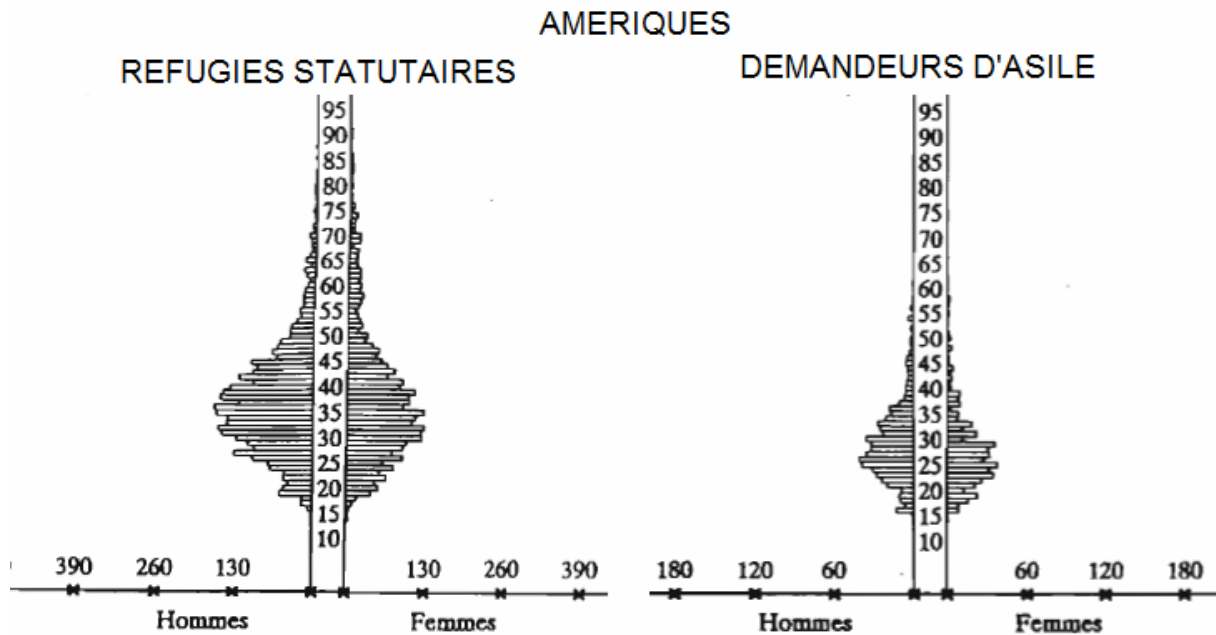
Les réfugiés africains ont l'âge moyen le plus jeune : 35 ans et très peu de personnes âgées. Les hommes étant plus vieux que les femmes, cela semble indiquer que peu d'Africaines viennent sans leur conjoint.

## AFRIQUE



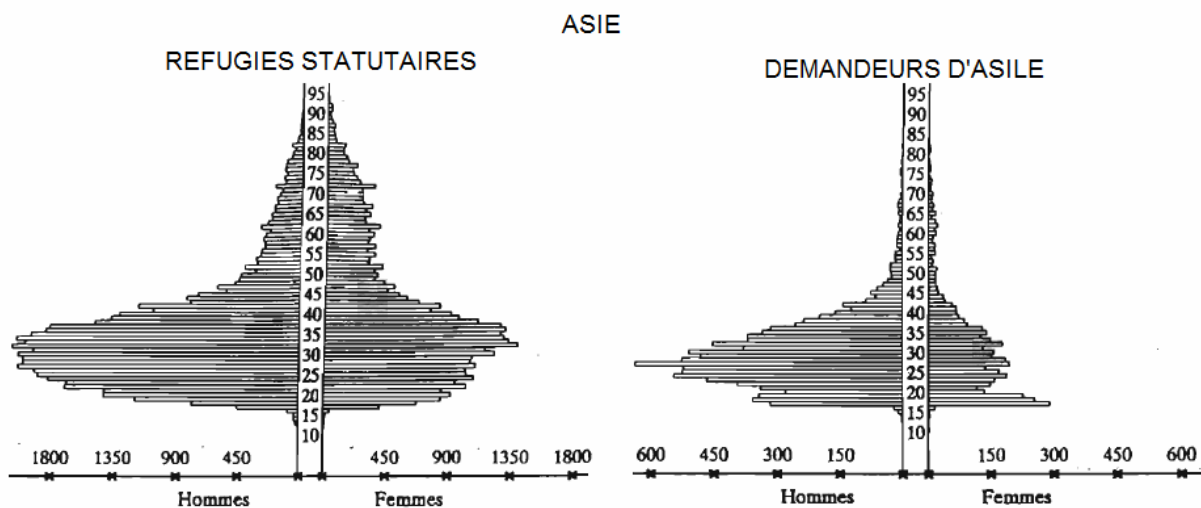
La structure par sexe et âge des demandeurs d'asile est semblable à celle des réfugiés statutaires mais en plus jeune, l'âge moyen est de 29 ans.

La pyramide des réfugiés américains, beaucoup plus régulière, est fortement concentrée autour de 37 ans avec presque autant de femmes que d'hommes ce qui est rare.



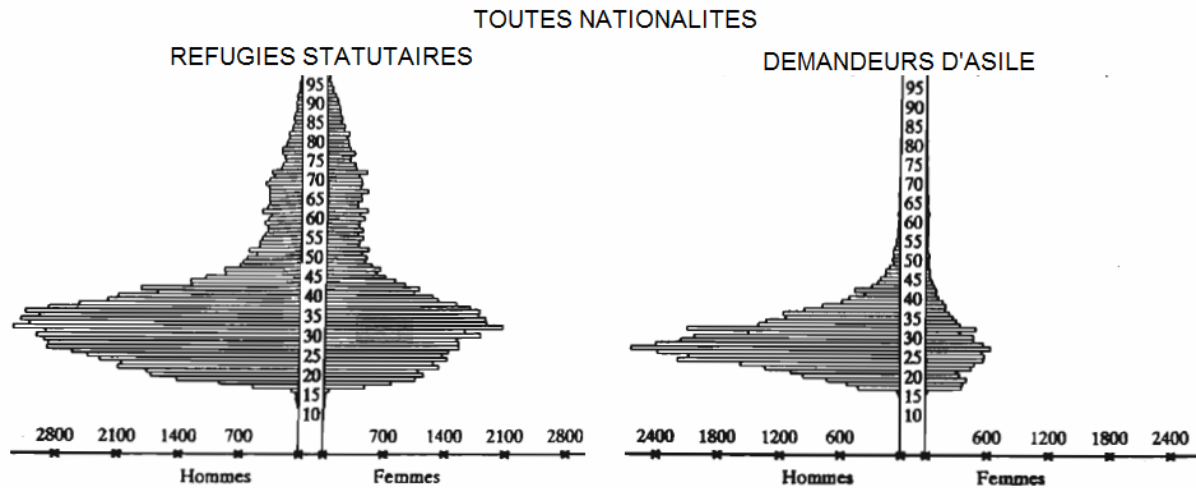
Là aussi, la silhouette des demandeurs d'asile est semblable à celle des statutaires en plus jeune, l'âge moyen est de 29 ans.

Les réfugiés asiatiques ont le même âge moyen que les réfugiés américains (38, ans) mais avec une dispersion beaucoup plus forte et donc une structure tout à fait différente. Les personnes âgées sont relativement nombreuses alors que leur immigration date de moins de 20 ans, signe qu'elles étaient déjà âgées à leur arrivée.



La pyramide des demandeurs d'asile laisse apparaître une excroissance à 18 ans, surtout visible chez les femmes, qui provient de déclarations erronées de certains demandeurs du Sud-Est Asiatique.

La pyramide pour toutes les nationalités est fortement influencée par l'importance numérique des réfugiés asiatiques, l'âge moyen est de 39 ans, et les femmes représentent 40% de l'ensemble.



En 1991, ce sont les demandeurs d'asile africains qui sont numériquement les plus importants et cela se retrouve dans la pyramide "Toutes nationalités".

A la vue de toutes ces pyramides on constate de forte différences de structure selon les continents, différences intéressantes, mais complexes, car elles sont tributaires de l'ancienneté de la migration, de la nature des persécutions, et même d'une éventuelle sélection de fait en France.

Par exemple la sur-masculinité est nettement plus marquée chez les demandeurs d'asile que chez les réfugiés statutaires. Ce fait qui peut provenir de différences de mortalité, de migration ultérieure, de naturalisation ou d'attribution du statut de réfugié, mérite d'être expliqué et fera l'objet d'une prochaine étude.

Pour conclure cette brève présentation des effectifs des réfugiés en France, on retiendra deux chiffres : plus de 300 000 réfugiés il y a 40 ans, moins de 140 000 statutaires aujourd'hui, mais à n'en pas douter ces chiffres s'inscrivent dans une dynamique des flux de réfugiés et un contexte migratoire tout à fait différents.